

Sénat de Belgique.

SÉANCE DU 15 MARS 1838.

Rapport de la Commission chargée d'examiner le projet de loi relatif aux frais d'une mission extra- ordinaire à Constantinople.

MESSIEURS ,

Depuis long-temps on a senti la nécessité d'établir des relations suivies avec l'Orient. Des Consuls de Belgique furent nommés dans plusieurs ports de la Méditerranée, dès les premiers mois de l'avènement du Roi , et les Chambres votèrent dès lors des crédits pour une mission en Grèce, qui sont jusqu'à présent restés sans emploi. On n'avait point parlé de la principale mission à établir dans l'Orient, celle de Constantinople, parce que l'on savait que l'affaire de la reconnaissance de la Belgique par la Porte Ottomane , était hérissée de lenteurs et de difficultés considérables, et que l'on craignait que là , plus que partout ailleurs, la révolution de Belgique ne rencontrât des obstacles sérieux. Maintenant que le Sultan a formellement reconnu notre indépendance politique et le Roi Léopold , se présente l'occasion d'établir nos relations officielles d'une manière digne de nous , et de la puissance à laquelle nous nous ferons connaître pour la première fois. C'est dans ce but que le projet de loi dont j'ai l'honneur de vous entretenir, est soumis à vos délibérations. Je crois inutile de m'étendre sur les avantages commerciaux de cette mission. Elle est vivement désirée par une foule d'industriels et d'armateurs du pays. Plusieurs autres nations , que nous surpassons même par l'excellence et le bas prix de nos produits, réalisent dans l'Empire Ottoman des profits immenses. Ce pays n'a pas de fabriques, il faut lui procurer du dehors tous les objets d'industrie dont le besoin augmente chaque jour, à proportion que l'on s'y habitue davantage au goût et aux manières européens. Nous ne devons donc pas négliger de prendre part à ce vaste marché ; et les essais nombreux qui ont déjà été faits par plusieurs de nos commerçants , sont tellement favorables, que l'on n'attend plus que le rétablissement des relations diplomatiques pour diriger vers ce pays de grandes expéditions.

La mission de Constantinople aura également une importance politique qu'il ne faut point négliger. La question d'Orient touche à toutes les questions di-

plomatiques qui s'agitent dans ce moment , et parmi lesquelles il faut mettre au premier rang nos débats avec la Hollande.

Il est donc utile et nécessaire que nous ayions sur les lieux un Agent sûr et fidèle.

Il est essentiel d'envoyer d'abord une mission spéciale et solennelle ; cela est conforme aux usages Ottomans, et cela a été observé par toutes les autres nations, entr'autres par la Hollande, qui fit même davantage, en 1825, et chargea un Ambassadeur extraordinaire de porter les lettres royales au Sultan. Nous devons envoyer une mission du premier ordre, pour porter les lettres du Roi, et pour négocier un traité de commerce.

Sans être revêtu d'un caractère élevé , notre Agent ne pourrait pas approcher de la personne du Sultan , et il éprouverait des obstacles insurmontables pour négocier avec ses Ministres. Lorsque cette importante négociation aura été terminée, notre Légation pourra être établie sur un pied plus modeste.

Le chiffre qui vous a été demandé, a paru au premier abord très considérable ; mais la nature d'une mission en Orient, les frais que les envoyés sont tenus de faire, le personnel nombreux qui doit les entourer, et les usages diplomatiques onéreux qui ont prévalu, et auxquels ils doivent se soumettre, s'ils ne veulent pas échouer dans leur mission, tous ces motifs justifient suffisamment la somme de 200,000 fr. qui vous est demandée. La mission projetée est exceptionnelle : les frais de toute nature seront prélevés sur l'allocation qui la concerne ; enfin celle-ci doit également suffire aux présens que l'on est obligé de faire au Sultan et à ses Ministres. On a recueilli à cet égard de nombreux renseignements, et des autorités irrécusables , et il est prouvé que le sacrifice que le Gouvernement demande au pays, n'est aucunement exagéré.

Le projet de loi actuellement soumis à vos délibérations, a été bien accueilli dans le pays, et par l'autre chambre ; votre Commission, Messieurs, a l'honneur de vous en proposer également l'adoption, avec les sages modifications que la Chambre des Représentans a introduites dans le projet du Gouvernement.

Avant de terminer, nous devons encore vous soumettre une considération qui a été émise dans une autre enceinte, et qui nous a frappé par sa justesse. On s'est demandé s'il ne conviendrait pas d'envoyer des jeunes gens à Constantinople, afin de les former dans l'étude des langues orientales, des mœurs et des usages de ce pays, si différens des nôtres. Cette mesure aurait des avantages incontestables tant pour les sciences que pour le commerce. Nous soumettons également cette idée à l'appréciation du Gouvernement.

Le Baron SNOY D'OPPUERS.

DE MAN D'HOBURGE.

Le Baron DE HAULTEPENNE.

BEKE-BEKE.

Le Comte DE MERODE, Rapporteur.